

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU TRIBUNAL PÉNAL

Genève, le 06.06.14

Jugement du Tribunal criminel dans le procès de M. Erwin Sperisen

Après plus de trois semaines d'audience et trois jours de délibération, le Tribunal criminel a prononcé ce jour son verdict dans la procédure contre M. Erwin Sperisen. Une motivation orale a été rendue par la présidente du Tribunal, dont un résumé est fourni ci-dessous.

Le Tribunal criminel a rendu ce jour son jugement dans la procédure visant M. Erwin Sperisen, jugé pour assassinat. La présidente du Tribunal, Isabelle Cuendet, a donné une brève motivation orale du jugement à l'attention des parties.

Plan GAVILAN

Le Tribunal criminel a retenu, en substance, que les détenus Edwin Estuardo SANTACRUZ RODRIGUEZ, Julian MORALES BLANCO et José Maria MALDONADO SOSA, évadés de la prison d'El Infiernito, ont trouvé la mort dans le cadre d'exécutions extrajudiciaires.

Le Tribunal a forgé son intime conviction sur la base des témoignages recueillis, dont il ressort que ces trois détenus n'ont pas opposé de résistance à leur recapture et qu'ils étaient maîtrisés lorsqu'ils ont trouvé la mort.

Le Tribunal a également pris en compte les autres éléments matériels figurant à la procédure, soit notamment une vidéo de l'interrogatoire d'Edwin Estuardo SANTACRUZ RODRIGUEZ suite à sa recapture. Il est parvenu à la conclusion que les scènes de crime ont été manipulées postérieurement aux exécutions.

Quant à l'implication d'Erwin SPERISEN, qui était de par ses fonctions le responsable en charge du plan GAVILAN, celle-ci ne peut être établie au-delà de tout doute raisonnable, dès lors que l'intéressé n'était pas présent sur les lieux des événements en cause et qu'aucun élément concret ne permet de le relier aux auteurs des exécutions extrajudiciaires d'Edwin Estuardo SANTACRUZ RODRIGUEZ, Julian MORALES BLANCO et José Maria MALDONADO SOSA au moment des faits, de sorte qu'il sera acquitté de ces chefs d'accusation.

Plan PAVO REAL

A titre préliminaire, si le Tribunal ne peut pas exclure que certains détenus se soient opposés à la perquisition menée le 25 septembre 2006 dans la prison de PAVON, le cas échéant moyennant l'usage d'armes, ce que toutefois les éléments du dossier ne permettent ni de confirmer ni d'infirmer, il a acquis la conviction que Carlos René BARRIENTOS VAQUEZ, Erick Estuardo MAYORGA GUERRA, Gustavo Alonso CORREA SANCHEZ, Jorge Estuardo BATRES PINTO, José Abraham TINIGUAR GUEVARA, Luis Alfonso ZEPEDA GONZALEZ et Mario MISAEEL CASTILLO ne sont pas morts dans le contexte d'un affrontement avec les forces de l'ordre, mais ont au contraire fait l'objet d'exécutions extrajudiciaires.

Le Tribunal a forgé son intime conviction sur la base des témoignages recueillis, tant auprès d'autres détenus que d'agents de la police nationale civile (PNC) et du système pénitentiaire, ainsi que des vidéos et photographies, dont il ressort que ces sept victimes ont toutes été vues en vie, respectivement recherchées et maîtrisées, avant leur mort.

Le Tribunal a également pris en compte les autres éléments matériels figurant à la procédure, dont notamment les expertises médico-légales qui ont été effectuées. Celles-ci permettent d'établir que les victimes présentaient, chacune, de multiples blessures par armes à feu qui ne sont pas typiques de celles que l'on constate en cas d'affrontement. La majorité des lésions constatées était concentrée sur la partie supérieure du corps où se trouvent les zones vitales (cœur, thorax, tête). La plupart des coups ont été donnés de face, selon une trajectoire antéro-postérieure. Par ailleurs, certaines victimes présentaient des lésions de type "coup de grâce" (coup tiré sur une personne déjà gravement blessée pour qu'elle meure rapidement). D'autres victimes présentaient des lésions de défense sur les avant-bras essentiellement. L'une d'elles présentait en outre un "tatouage" composé de résidus de poudre sur le visage et le haut du torse, permettant de conclure que le coup avait été tiré à bout portant. Deux autres victimes présentaient des lésions péri-mortem aux poignets, démontrant qu'elles avaient été entravées peu avant ou au moment de leur mort, avec des liens compatibles avec les serflex utilisés par les agents de la PNC pour menotter les détenus. Deux autres victimes encore présentaient des lésions de type post-mortem sous forme d'excoriations, attestant que leur corps avait été trainé après leur mort.

Le Tribunal s'est par ailleurs fondé sur les constatations balistiques et sur divers indices, qui attestent de ce que la scène de crime a été maquillée. Sur ce dernier point, il apparaît clairement que certaines victimes ont eu leurs habits changés et que des armes ont été placées auprès d'elles, dont le fusil d'assaut placé sous le corps de Jorge Estuardo BATRES PINTO, qui n'était pas en état de fonctionner en raison de l'absence de chien. Quant aux grenades, il a pu en particulier être établi, par comparaison de diverses photographies, que celle retrouvée sur Erick Estuardo MAYORGA GUERRA avait été placée dans sa main après son décès. Le témoin Luis Alfredo LINARES PEREZ a, en outre, indiqué avoir vu une personne cagoulée sortir une grenade de son sac à dos dans la maison de BATRES.

Le Tribunal a en outre acquis la conviction qu'il existait une liste comportant les noms des détenus les plus influents de PAVON, ainsi que cela ressort du témoignage de divers détenus, mais également de celui de membres des corps officiels. Si, initialement, il est vraisemblable qu'une telle liste a été établie dans le cadre du plan Pavo Real, en vue du transfert de détenus influents dans d'autres établissements pénitentiaires, plusieurs indices permettent de retenir que cette liste a été utilisée par certaines personnes pour opérer une sélection parmi les détenus influents, qui ont ensuite été retrouvés morts, ce que confirme également le fait qu'à l'entrée du secteur des ateliers, des personnes cagoulées et/ou casquées, armées, portant des uniformes sans signes distinctifs, ont procédé à un tri des détenus.

En ce qui concerne l'implication d'Erwin SPERISEN, le Tribunal s'est fondé, pour forger son intime conviction, sur les éléments matériels figurant au dossier (photos, vidéos, DVD, rapports divers), ainsi que sur les différents témoignages recueillis, étant précisé qu'il n'y a pas de raisons de douter de la crédibilité de ces témoignages, notamment dans la mesure où ceux-ci se recoupent sur de nombreux points

importants. S'agissant plus particulièrement des témoins entendus par le biais de la CICIG, il n'est nullement établi qu'ils ont fait l'objet de pressions de la part de celle-ci pour influencer leurs témoignages, ni qu'ils aient voulu bénéficier d'avantages matériels. Au contraire, le Tribunal a pu constater que les témoins qui se sont présentés devant lui, l'avaient fait pour des motifs d'intérêt public et de manifestation de la vérité, en dépit des risques pris pour eux et leurs familles.

De l'aveu même de Javier FIGUEROA, des exécutions extrajudiciaires ont de tout temps existé au Guatemala, notamment sous la présidence d'Oscar BERGER, ce qu'Erwin SPERISEN ne pouvait ignorer lorsqu'il a repris la direction de la PNC. A cette époque, ces exécutions étaient menées par les groupes de Victor SOTO et Victor RIVERA, selon ce qui ressort de la procédure. Selon Alberto MODREGO MODREGO, enquêteur CICIG, qui a confirmé l'existence de telles exécutions au Guatemala, Erwin SPERISEN et Javier FIGUEROA avaient créé dans ce cadre leur propre groupe, appelé Los Elefantes Demoladoras, et avaient engagé les frères Dani et Pepe BENITEZ, en tant que conseillers en sécurité. Selon Erwin SPERISEN, il était par ailleurs question, à la demande de Carlos VIELMANN, que la PNC forme ses propres agents pour reprendre à terme les activités de Victor RIVERA.

Le jour des faits, au dernier moment, le plan Pavo Real, initialement placé sous la responsabilité du système pénitentiaire, a été modifié en ce sens que la PNC a pris la direction des opérations, ce qui a de facto placé Erwin SPERISEN à la tête des opérations.

Avant le début de l'opération, le précité a par ailleurs participé à deux réunions où se trouvaient, outre Javier FIGUEROA et Victor SOTO, Victor RIVERA, Aldo FIGUEROA et les frères Dani et Pepe BENITEZ, ces trois derniers n'étant pas membres de la PNC, ainsi que des personnes cagoulées, étant précisé que lors de celle qui s'est tenue à l'entrée de la prison de Pavon, Luis Alfredo LINARES PEREZ a vu deux camionnettes agricoles de couleur sombre arriver à grande vitesse sur les lieux, desquelles étaient sorties huit personnes vêtues en noir avec des cagoules, munies d'armes, qui n'appartenaient pas à la PNC. C'est également lors de cette seconde réunion qu'Erwin SPERISEN a ordonné à Javier FIGUEROA d'aller "de l'autre côté de Pavon, soit du côté de l'entrée est", de prendre des décisions sur le terrain et de l'en informer.

S'agissant du rôle d'Erwin SPERISEN après l'entrée dans l'enceinte de la prison, le Tribunal relève que l'intéressé se trouvait aux endroits-clés, aux moments-clés. A cet égard, Erwin SPERISEN a lui-même admis qu'il se trouvait dans une zone proche de l'église aux environs de 07h00 et était arrivé sur les lieux de la maison de Jorge Estuardo BATRES PINTO environ 40 minutes plus tard, ce qui est corroboré par le rapport d'analyse de la chronologie des images établi par la BPTS. Alors qu'il se trouvait vers l'Eglise, Erwin SPERISEN a reçu un message sur sa radio l'informant de l'interception de Luis Alfonso ZEPEDA, président du Comité d'ordre et de discipline de la prison, dont le nom figurait sur la liste des détenus influents, liste dont Erwin SPERISEN était muni, selon ce qui ressort de deux témoignages. C'est également à cet emplacement, alors qu'Erwin SPERISEN se trouvait en compagnie de Carlos VIELMAN et Alejandro GIAMMATTEI, que, sur indication de ce dernier, Carlos René BARRIENTOS VASQUEZ a été mis à l'écart des autres détenus. Le rapport de la BPTS a en outre établi que, concomitamment, Luis Alfonso ZEPEDA a été désigné par Dani BENITEZ, maîtrisé, mis à terre et déshabillé, pour ensuite être amené dans la propriété de Jorge Estuardo BATRES PINTO, ce que corrobore le témoignage de Leonel JOCOL CARILLO, qui, toujours dans ce même laps de temps, a entendu, dans la rue des ateliers, Dani BENITEZ dire à Javier FIGUEROA "Regardez qui allait nous échapper". Au vu de la chronologie des divers éléments, qui s'imbriquent parfaitement, ce qui ne saurait être fortuit, le Tribunal est parvenu à la conviction que c'est suite à l'appel reçu sur sa radio qu'Erwin SPERISEN s'est rendu dans la zone de la maison Jorge Estuardo BATRES PINTO, manifestement dans le but de contrôler les opérations suite à l'interception de Luis Alfonso ZEPEDA.

Il ressort par ailleurs des témoignages recueillis et du dossier, plus particulièrement du film ASSAUT EST, que des détonations ont retenti juste avant l'arrivée d'Erwin SPERISEN sur les lieux de la maison de Jorge Estuardo BATRES PINTO, qui était gardée par des hommes cagoulés formant un cordon autour de ladite propriété. A cet endroit, où ne figure aucun membre du Ministère public, Erwin SPERISEN a rencontré, à tout le moins entre 07h40 et 07h43, les principaux protagonistes de cette opération dont Pepe BENITEZ,

Javier FIGUEROA, Victor SOTO et Victor RIVERA. Aucune parole n'apparaît avoir été échangée entre les précités, ce qui est pour le moins troublant et est incompatible avec les déclarations d'Erwin SPERISEN selon lesquelles, sitôt arrivé, tant Javier FIGUEROA que Victor RIVERA lui avaient fait rapport des événements survenus dans ce secteur.

Plusieurs témoins ont également vu Erwin SPERISEN à la fois dans la propriété et dans la maison de BATRES alors que des exécutions extrajudiciaires y avaient toujours cours, à l'instar de Leonel JOCOL CARILLO, qui a vu Erwin SPERISEN arriver à la maison de Jorge Estuardo BATRES PINTO peu après l'exécution de ZEPEDA, puis pénétrer dans l'enceinte de la propriété, et s'apprêter à entrer dans la villa. Il en va de même de Raul FLORES ESQUIVEL, qui, alors qu'il était posté à l'entrée de la propriété de Jorge Estuardo BATRES PINTO, a vu Erwin SPERISEN arriver sur les lieux, pénétrer dans l'enceinte de la propriété avec Alejandro GIAMMATEI et Carlos VIELMANN, puis se réunir avec les précités, ainsi qu'avec RIVERA, FIGUEROA et SOTO, alors même qu'à ce moment Luis Alfonzo ZEPEDA avait déjà été amené dans la propriété et que Raul FLORES ESQUIVEL avait par la suite entendu des détonations correspondant à des coups de feu. Raul FLORES ESQUIVEL a encore précisé que, alors qu'Erwin SPERISEN et les précités étaient toujours sur place, un second détenu, identifié comme étant José Abraham TINIGUAR GUEVARA avait été amené dans la propriété par des hommes cagoulés. Dans la foulée, Raul FLORES ESQUIVEL avait entendu une nouvelle détonation, ce qui l'avait conduit à pénétrer dans le périmètre de la villa, où il avait vu Luis Alfonzo ZEPEDA en sang, possiblement mort, un fusil appuyé contre un mur à ses côtés et José Abraham TINIGUAR GUEVARA en sang, à l'extérieur de la villa. Lorsqu'Erwin SPERISEN, Alejandro GIAMMATEI, Carlos VIELMANN, Victor RIVERA, Javier FIGUEROA et Victor SOTO s'étaient aperçus que Raul FLORES ESQUIVEL se trouvait près des corps, l'un d'eux lui avait donné l'ordre de quitter la propriété. A l'extérieur de celle-ci, l'intéressé avait encore vu trois autres prisonniers, les mains attachées dans le dos, tenus par les "personnes vêtues d'une manière caractéristique" venir en direction de la maison de Jorge Estuardo BATRES PINTO. Suite à cela de nouveaux coups de feu avaient retentis. Nelson EDUARDO RODRIGUEZ atteste également de la présence d'Erwin SPERISEN dans la propriété de Jorge Estuardo BATRES PINTO lors des exécutions extrajudiciaires, en particulier celle du précité. Nelson EDUARDO RODRIGUEZ a relaté avoir vu Jorge Estuardo BATRES PINTO monter à l'étage de sa villa avec Erwin SPERISEN, Victor SOTO et Victor RIVERA, puis avoir entendu successivement Erwin SPERISEN s'adresser à Jorge Estuardo BATRES PINTO, des bruits de coups, Jorge Estuardo BATRES PINTO crier puis, alors qu'il se trouvait à trente mètres de la maison, des détonations.

Le Tribunal a également acquis la conviction qu'Erwin SPERISEN est l'auteur direct de l'assassinat de José Abraham TINIGUAR GUEVARA, se fondant à cet égard essentiellement sur les déclarations de Philippe BIRET, qu'il tient pour crédibles, au vu des précisions et détails que ce témoin a apportés et du fait que son récit est corroboré, sur de nombreux points, par d'autres déclarations, notamment celles de Raul FLORES ESQUIVEL, et par les rapports d'expertises médico-légales. Dans cette mesure, les quelques fluctuations du discours de Philippe BIRET, qui peuvent s'expliquer par la brutalité des événements, le stress inhérent à ceux-ci et l'écoulement du temps, ne sauraient entamer la crédibilité générale de son témoignage. Le Tribunal relève encore que Philippe BIRET a proposé spontanément son témoignage.

Enfin et s'agissant du mobile pouvant expliquer le geste d'Erwin SPERISEN, le Tribunal retient que Philippe BIRET a fait état de rumeurs laissant entendre qu'il existait un conflit personnel entre Erwin SPERISEN et José Abraham TINIGUAR GUEVARA. Par ailleurs, Alberto MODREGO MODREGO a expliqué que, dans la dynamique des commandos se livrant à des exécutions extra-judiciaires, il était d'usage que chacun de leurs membres "se salissent les mains" afin de garantir le silence de tous.

Le Tribunal a encore considéré que les déclarations d'Erwin SPERISEN n'étaient pas propres à le disculper, au vu des éléments rappelés ci-dessus. Il relève, s'agissant de celles-ci, qu'elles sont demeurent générales et superficielles, surtout en rapport à des éléments factuels concrets du dossier. L'absence de réactions et d'explications d'Erwin SPERISEN est particulièrement flagrante et incompréhensible s'agissant de l'intervention d'un commando non officiel au sein de la prison de Pavon. Les déclarations de l'intéressé selon lesquelles il n'aurait eu qu'un simple rôle de supervision sont contredites par le dossier. A cela s'ajoute le fait qu'Erwin SPERISEN a, tout au long de la procédure, nié l'évidence, qu'il s'agisse de l'existence-même d'un Comité d'ordre et de discipline à Pavon et de la connaissance de ses membres les

plus influents, d'une liste reprenant les noms des détenus les plus importants au sein de la prison, de sa surprise quant à la présence de Victor RIVERA sur place, laquelle n'était pas autorisée selon ses propres dires, des raisons de la présence des frères BENITEZ lors de l'opération, qu'il n'aurait apprise qu'après celle-ci, alors que les intéressés auraient agi de leur propre initiative, de l'impossibilité de recevoir des communications radio hors codes, de l'absence de réunion entre les principaux protagonistes à la station-service SHELL et, enfin, de sa persistance à affirmer que les détenus étaient morts dans le cadre d'un affrontement, y compris à l'issue de la présente procédure.

Le Tribunal relève enfin que la seule défense du prévenu a consisté à affirmer de manière péremptoire que la quasi-totalité des témoins mentait, alors que cette affirmation n'est pas corroborée par d'autres éléments autrement probants.

Pour tous ces motifs, le Tribunal retient qu'Erwin SPERISEN est coauteur des assassinats de Carlos René BARRIENTOS VAQUEZ, Erick Estuardo MAYORGA GUERRA, Gustavo Alonso CORREA SANCHEZ, Jorge Estuardo BATRES PINTO, Luis Alfonzo ZEPEDA GONZALEZ et Mario MISAEEL CASTILLO et auteur direct de l'assassinat de José Abraham TINIGUAR GUEVARA, étant précisé que cette qualification juridique ne prête pas le flanc à la discussion, tant il est évident que les mobiles poursuivis sont égoïstes et particulièrement odieux, tout comme la manière d'agir, ce qui dénote une absence particulière de scrupules.

Compte tenu notamment de la gravité des faits, du nombre de victimes, de l'absence d'empathie à l'égard de celles-ci et de l'absence de prise de conscience de la gravité de ses agissements, seule une peine privative de liberté à vie est susceptible de sanctionner le comportement du prévenu.

Siégeant dans sa composition de trois juges de carrière et quatre juges assesseurs, le Tribunal a entendu durant les trois semaines d'audience 13 témoins, venus du Guatemala, de Chypre, d'Espagne, d'Autriche et de France.

Pendant les trois mois précédant le début du procès, le Tribunal a pris connaissance du dossier et des preuves fournies par les parties. La présidente a par ailleurs procédé à deux audiences préliminaires en présence des conseils des parties et du Ministère public les 25 mars et 16 avril 2014.

Pour rappel, la compétence des autorités genevoises de jugement se fonde sur l'art. 7 du Code pénal, qui impose de juger un crime commis à l'étranger par un ressortissant suisse, lorsque l'auteur présumé se trouve en Suisse et qu'il ne peut être extradé.

Il ne sera pas fait d'autre commentaire.